

# choses vues

du 01/06/2003 au 30/06/2003

Nous l'avons ce mois-ci, cette page sur le « foulard » dont nous déplorons l'absence. Historique des débats, point sur la situation c'est un bon début.

Les sanctions prévues par la future loi sur l'immigration nous concerneront-elles ? Il semble que l'on devrait suivre de près cette question.

A part cela vous verrez que la psychiatrie est sinistrée avec des effets parfois inattendus, que le logement social ne se porte pas mieux et que la loi « Borloo » soulève des inquiétudes en dépit de bonnes choses et d'encore meilleures intentions, mais « l'enfer... »

Si vous pouvez sourire de choses qui ne sont pas drôles vous auriez intérêt à ne pas rater le résultat de la commission sénatoriale sur la drogue et les dangers qui pèsent sur la MILDT

Mais enfin, et nous désespérons de cette rubrique, nous nous sommes offert un coup de cœur, avec l'envie que ce texte à vous aussi donne une minute de cet espoir dont parfois le quotidien vous prive avec un public que l'on ne sait plus toujours à quoi raccrocher.

En espérant comme chaque mois que dans cet ensemble vous trouviez un peu votre bonheur dans l'été si particulier de la prévention, ses activités, ses sorties, et autres camps.

[genevieve.casanova@addap.org](mailto:genevieve.casanova@addap.org)



## éduquer dans la rue

revue de presse



## [Retour Sommaire Général](#)

### société

Loi sur la grande criminalité : critiques .....	P 5
Dépenses d'aide sociale en hausse en 2002	
Concert des « ni putes ni soumises »	
Appel à désobéir à la loi sur l'immigration .....	P 6
Commission européenne, immigration et intégration	
Réforme du droit d'asile adoptée en première lecture	
Culte musulman : victoire de l'UOIF .....	P 7
La prison, une annexe de la psychiatrie ?	
Une page sur le « foulard » : gouvernement, historique, info .....	P 8
Présentation du projet de loi « Borloo » .....	P 9
Conseil Economique et Social et loi « Borloo »	

### travail social

Déscolarisation et service social scolaire .....	P 10
Décentralisation des formations initiales	
La CPO appelle les travailleurs sociaux à témoigner .....	P 11
Grogne du secteur social / Etat d'urgence pour l'insertion	
A propos de la loi du 2 janvier 2002	

### législation



## [Retour Sommaire Général](#)

### emploi

Associations et RMA ..... P 12  
Un bilan du parrainage

### logement

Logement social / loi « de Robien » ..... P 13  
Démolitions de logements dans les « quartiers »

### santé

La psychiatrie sinistrée ..... P 14  
Les psychiatres réclament 20 mesures d'urgence  
Cahier des charges « qualité » pour patients en psychiatrie ..... P 15  
Le gouvernement veut supprimer la prison pour usage de drogue  
Commission sénatoriale et cannabis chez les jeunes ..... P 16  
Interdiction de la vente de tabac au moins de 16 ans

### scolarité



## [Retour Sommaire Général](#)

### bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE .....	P 17
Projet de loi sur les transferts de compétences .....	P 18
Mission d'information sur les institutions sociales	
Discrimination et logement	
Contrat d'intégration dans le 13	

### brèves

Allocations familiales pour familles nombreuses .....	P 19
Nombre de demandeurs d'asile en 2002	
Centre de vacances et de loisirs	
Décentralisation : missions locales	
Illettrisme	
Fugues au CEF de Ste-Eulalie, suite	
Simplifications administratives .....	P 20
Statut européen pour les étrangers résidents longue durée	

### coups de cœur

Grands mythes et contes contre l'échec scolaire	P 20
---	------

# société

## Loi sur la grande criminalité : critiques des associations

(ASH-30/05/03) Réf. :0451-juin/03-11-ASH



*Nous y revenons parce que les deux points évoqués peuvent sans doute concerner votre public. Alors il y a le souci d'informer sur ces dispositifs complexes et l'intérêt de présenter aussi des points de vue contradictoires.*

- La version adoptée en 1<sup>o</sup> lecture le 23 mai comporte un dispositif incitant les juges d'application des peines à recourir à la semi-liberté ou au bracelet électronique pour les personnes condamnées à un an de prison au maximum et laissées libres à l'issue du jugement
- Ces mesures font suite au rapport Warsmann et interviennent dans un contexte de surpopulation carcérale
- La CGT émettait des réserves sur le rapport car on ne peut se contenter d'aménager les peines courtes. « il faut s'interroger sur la pénalisation d'un nombre d'actes toujours plus nombreux, qui sont de surcroît réprimés par des peines d'emprisonnement de plus en plus sévères »
- Le bracelet électronique ne fait pas l'unanimité : « plus utilisé comme alternative à la liberté qu'à l'emprisonnement »
- La FNARS, elle, s'est plutôt réjouie qu'il aboutisse à « faire de l'aménagement de peine un droit et non plus un privilège »
- Pour ce qui est du dispositif de la loi, les syndicats de la pénitentiaire craignent un « effet pervers » : soit les magistrats, « soucieux de voir leur décision exécutée », augmenteront le

quantum de la peine, soit décerneront un mandat de dépôt à l'audience (FSU)

- Un autre point de la loi crée problème : les peines inférieures à 2 mois de prison ne disparaîtront plus du casier des mineurs au moment de leur majorité
- L'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF) est « consternée » ; « (cela) obère la réinsertion des jeunes majeurs concernés » « porte symboliquement atteinte à la mission éducative de la justice des mineurs et à sa spécificité »

## Les dépenses d'aide sociale des départements en hausse de 12 % en 2002

(ASH-30/05/03) Réf. :0454-juin/03-11-ASH



*Il est bon d'avoir quelques chiffres, ça met les idées en place. Cela dit un commentaire et des perspectives, surtout en période de transferts de compétences, n'auraient pas été déplaisants non plus.*

- L'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) : l'augmentation citée en titre est la « plus forte progression annuelle... depuis la décentralisation »
- Mise en œuvre de l'APA (personnes âgées), création de places pour les handicapés, fort accroissement du coût des établissements et services (RTT, et revalorisations CCNT 66)
- Les charges entraînées par l'ASE (le plus gros budget de : 4,8 milliards d'euros) augmentent de 8 % alors que le nombre d'enfants placés reste stable
- Les dépenses d'insertion du RMI (0,57 milliards) augmentent de 7 % sans que l'augmentation des bénéficiaires se fasse sentir

- Les dépenses nettes d'aide sociale ont progressé de 145 % entre 1984 et 2000 (prix 52 %) : handicapés et situations de précarité

## [Retour Sommaire Général](#)

## Grand concert à Paris des « Ni putes, ni soumises » dans l'attente de subventions

(Le Monde-30/05/03) Réf. :0455-juin/03-11-LM



*Nous n'avons pas eu l'occasion de connaître les propositions de l'association. Aussi traitons-nous cet article. Nous attendons toujours une évaluation sur ce mouvement en revanche.*

- L'association créée en avril manque de financement. Concert le 06/06 pour alimenter une « caisse sociale » pour les femmes victimes de violences dans les cités
- A Matignon on a promis le financement de 5 de leurs propositions mais les procédures sont longues et « on n'a pas le temps d'attendre »
- Les demandes ont été les suivantes :
  1. Distribution d'un « guide du respect » dans les cités
  2. Création de 10 sites pilotes points d'écoute pour les femmes dans les quartiers
  3. Création des personnels d'encadrement
  4. Mise à disposition de 100 logements sociaux pour les filles en situation de rupture
  5. Création d'un accueil spécifique dans les commissariats pour celles victimes de violence
- Sur les deux derniers points il y a une avancée : 50 appartements d'urgence ont été débloqués, mais ne sont pas encore disponibles. Des

procédures d'accueil ont été mises en place dans certains commissariats.

## Appel à désobéir à la loi Sarkozy sur l'immigration

(Le Monde-09/06/03) Réf. :0459-juin/03-11-LM



*Bon à savoir. Sommes-nous concernés ? C'est une question qui avait déjà été posée en son temps pour d'autres lois sur le même sujet. Les sanctions pour qui aura aidé un sans-papier s'appliquerait aux personnes morales. Il semble que nous devrions suivre cela de près à partir de l'examen du projet*

- Le 28 mai a été lancée une pétition « citoyenne » « manifeste des délinquants de la solidarité » sur l'hébergement et l'aide aux sans-papiers. (le même groupe qu'il y a 6 ans contre la loi Debré dans le même journal, les *Inrockuptibles*)
- Dans le texte, que l'Assemblée nationale examinera à partir du 19/06, sont prévues un emprisonnement de 10 ans et une amende de 750 000 € pour « toute personne qui (...) aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, le séjour irréguliers d'un étranger en France ou dans l'espace international [zone d'attente] ».
- **A noter que le projet étend ces condamnations aux « personnes morales », c'est-à-dire les associations, dont les biens pourront être saisis.**
- « Nous déclarons avoir aidé des étrangers en situation irrégulière. (...) si la solidarité est un délit, je demande à être poursuivi(e) pour ce délit » 123 organisations, associations et syndicats ont rejoint l'appel. ([www.gisti.org](http://www.gisti.org))

## La Commission se déclare pour une meilleure intégration des immigrants mais durcit sa politique d'asile et de lutte contre l'immigration illégale

(ASH-06/06/03) Réf. :0462-juin/03-11-ASH



*Nous aimons bien décidément les communications de la Commission européenne : c'est une manière aussi d'avoir une sorte de « position étalon », comme une référence, aide à la réflexion sur notre propre législation en mouvement.*

- Adoption le 3 juin d'une communication sur « immigration, intégration et emploi ». Demande une intensification de l'intégration « L'immigration zéro n'est pas une solution : l'augmentation des flux d'immigration est inévitable pour pouvoir répondre aux besoins futurs du marché du travail européen », énonce la commissaire aux affaires sociales.
- Recommande le lancement d'initiatives : emploi, lutte contre discrimination, etc.
- Insiste sur l'acquisition de la nationalité par une procédure « rapide, sûre et non discrétionnaire »
- S'engage à approfondir la notion de citoyenneté civile pour assurer aux immigrants des droits et obligations comparables à ceux des citoyens de l'Union.
- Souhaite promouvoir l'échanges d'informations et s'engage à publier un rapport annuel sur la l'état d'avancement de la politique commune
- « Pour une gestion plus efficace, accessible et équitable des systèmes d'asile » : adoptée le même jour.
- Refus de créer des zones d'accueil de réfugiés au plus près des pays concernés, de préférence hors de l'Union (proposition britannique)
- Retient l'idée d'une possibilité du dépôt de demandes hors de l'Union (par exemple près des

zones de conflit avec un schéma européen organisant le transfert de réfugiés)

- Dernière communication sur une politique commune en matière d'immigration illégale : renforcer le « principe de solidarité » entre Etats membres. Proposition d'accroître le budget pour le contrôle des frontières (programme de retours et d'expulsions)

## [Retour Sommaire Général](#)

### La réforme du droit d'asile a été adoptée en première lecture par les députés

(Le Monde-07/06/03) Réf. :0465-juin/03-11-LM



*voilà donc un état qui semble définitif, un feuilleton qui se termine sans doute ou presque. A vous de juger.*

- Adoption le 05/06. Le ministre des affaires étrangères le qualifie « meilleure protection à ceux à qui la méritent » : délai d'instruction réduit à 2 mois par la création d'un guichet unique à partir du 01/01/04
- Asile conventionnel ( régi par la Convention de Genève) pour les gens qui fuient les persécutions (53 000 demandes dont moins de 13 % aboutissent)
- Protection subsidiaire pour les gens ne pouvant prétendre à ce titre de réfugié (pays sûrs, etc.)
- Le ministre des affaires étrangères plaide pour que le droit d'asile ne soit plus « détourné pour devenir un moyen d'immigration irrégulière », il relève qu'en deux ans le coût de l'accueil est passé de 150 à 270 millions d'euros.
- Un amendement précise « qu'il y aura lieu de procéder à une évaluation au cas par cas »
- Un amendement prévoit également que le HCR

reste membre de droit de la commission de recours des réfugiés

## L'UOIF domine les instances régionales du culte musulman

(Le Monde-17/06/03) Réf. :0469-juin/03-11-LM



*voilà un bref résumé des courses et en particulier de la situation marseillaise. A suivre pour le concret et le futur...*

- Les Conseils Régionaux du culte musulman ont terminé le 15/06 la désignation de leurs instances dirigeantes
- L'UOIF contrôle 11 régions sur 25
- En particulier elle contrôle l'Ile-de-France centre (Paris et petite couronne) et PACA
- En PACA le représentant de la Mosquée de Paris n'a recueilli aucune voix : le président sera Mourad Zerfaoui, imam de la Mosquée Al-Islah
- C'est une défaite pour la mosquée de Paris (ne remporte que Rhône-Alpes). Son recteur, Dalil Boubakeur restera quand même à la tête du CFCM « pour ne passer la place libre (à un) islam politisé qui dispose de moyens financiers que nous n'avons pas ». Cette mouvance accuse l'UOIF d'avoir exercé des « pressions énormes »
- Ce scrutin est l'illustration de la faible influence des grandes fédérations au niveau local.
- A noter que souvent (et en particulier à Marseille) le résultat du scrutin s'oppose au choix des collectivités locales alors que ces instances en sont les interlocuteurs...

[Retour Sommaire Général](#)

## La prison, une annexe de la psychiatrie?

(ASH-13/06/03) Réf. :0475-juin/03-11-ASH



*Nous essayons de « beaucoup » résumer cet article de 4 pages qui n'est pas au centre de votre pratique professionnelle mais qui néanmoins nous a beaucoup intéressés au sens où santé mentale et prison nous paraissent de bons indicateurs de l'état d'une société, de ce qu'elle propose et pourquoi. A vous de voir.*

- Près d'un quart de la population carcérale présenterait des troubles mentaux, dont 10 % sévères. La situation empire partout
- Gros problèmes intra-muros, entre détenus, et avec les surveillants qui n'ont pas de formation adaptée à ce type de problèmes : réponses répressives avec le risque d'exciter plus qu'autre chose en cas de crise. D'autant que le caractère pathogène de la prison est reconnu et que les situations individuelles se dégradent
- La surpopulation carcérale actuelle et le manque de travailleurs sociaux (1 pour 120/150 détenus) se surajoutant à ces facteurs de risque
- Les malades mentaux subissent en prison une exclusion de plus : activités, travail, réinsertion, rien n'est pour eux. Les JAP ont encore plus d'exigences : peur de la récidive. Même les secteurs psychiatriques acceptent mal les sortants de prison : suivis difficiles (SDF, etc.)
- Si les soins sont possibles en prison, la prison n'est pas un lieu de soins. La sécurité y prime toujours
- Les secteurs psychiatriques accueillent souvent mal volontiers les détenus. Pour pallier ces difficultés la loi Perben prévoit des unités spécialisées en hôpital (voir ci-dessous) : « on synthétise la l'hôpital psychiatrique et la prison : méta-lieu de traitement de la déviance »
- Pourquoi tant de malades mentaux en prison ?

- Diminution de l'enfermement psychiatrique, réduction du nombre de lits : toute une population condamnée à l'errance qui conduit à une délinquance. EXCLUSION.
- Tendance à la responsabilisation des malades mentaux : Dans les années 70 on a pu estimer qu'ils avaient droit à un jugement, comme tout le monde, que ce pouvait être aussi thérapeutique. D'autre part en 1994 le code pénal introduit une distinction entre abolition du discernement (irresponsabilité pénale) et altération du discernement : responsabilité pénale possible.
- Parfois même magistrats et jurés prononcent des peines plus longues par inquiétude. A fortiori si l'offre psychiatrique de la région est faible.
- Finale amélioration des services en prison et déficit d'offre à l'extérieur se conjuguent en un effet pervers : incarcérer les malades mentaux
- « On a du mal à ne pas évoquer la question économique : le prix de journée est bien moins élevé en prison qu'en psychiatrie »
- « Un suivi psychiatrique adapté permettait d'éviter les passages à l'acte. » La prise en charge en milieu fermé continue à se faire, mais en prison, s'insurgent les psychiatres.
- Si les alternatives à l'incarcération étaient crédibles, les magistrats les emploieraient plus et cela pourrait résoudre une partie du problème

## Le volet psychiatrique de la loi Perben est déconnecté de la réalité

- Elle prévoit la création d'unités spécialement aménagées (USA) pour y hospitaliser les détenus ayant besoin de soins psychiatriques
- Ce peut être stigmatisant : tous les malades psychiatriques doivent être logés à la même enseigne (or là on est dans des quartiers de détention en fait). Si on augmente cette offre, plus aucun malade ne sera tenu pour irresponsable puisqu'il serait soigné.
- Il vaudrait mieux avoir des réponses différenciées selon les états des patients.

- De toute façon pour l'instant il n'y a aucune précision quant au nombre de lits et les moyens... où va-t-on les trouver ?

## [Retour Sommaire Général](#)

### Le gouvernement penche pour une loi prohibant le foulard à l'école

(Le Monde-18/06/03) Réf. :0476-juin/03-11-LM



*Enfin nous l'avons la grande page dont nous déplorions l'absence sur la question du foulard. Dans ce premier article des informations sur l'état actuel des positionnements divers des hommes politiques. Nous donnons beaucoup de citations.*

- En 1989 le Conseil d'Etat : « le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas, en lui-même, incompatible avec le principe de laïcité » ; il proscriit les signes « qui, par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de pression, de provocation ou de propagande »
- En 1994, une circulaire interdit « les signes ostentatoires » qui sont « par eux-mêmes des éléments de prosélytisme »
- Aujourd'hui, les opinions en faveur d'une loi se multiplient à l'UMP et au gouvernement
- « Si on veut partir de l'idée que l'école reste un sanctuaire, alors on n'échappera pas à l'élaboration d'une loi » ; Sortir des ambiguïtés de la jurisprudence actuelle. « par une loi sur la neutralité de l'école qui ne vise pas le foulard en tant que tel » ; « tablier gris pour tous les gamins ». A noter que le président de la république n'y est toujours pas favorable

- Le 4/06 est créée à l'Assemblée nationale une mission d'information parlementaire sur les signes religieux
- Certains dirigeants du PS également estiment aujourd'hui une loi nécessaire : « A nous donc de dire que dans l'espace public (donc d'abord à l'école publique) les signes religieux ostentatoires n'ont pas leur place » (L. Fabius)
- J. Glavany lui trouve ces termes un peu « simplistes » : « où iront les filles qui seront rejetées de l'école ? »
- Loubna Méliane (SOS Racisme) : « Qu'on le veuille ou non, une telle loi stigmatiserait les musulmans » Il faut agir au niveau de l'injustice sociale

### Un comité de théologiens musulmans prépare des propositions

(Le Monde-18/06/03) Réf. :0476-juin/03-11-LM



*Alors là c'est assez amusant de voir comment se positionne cette toute neuve instance musulmane. Lisez et jugez ; à suivre.*

- Le Conseil français du culte musulman réunira en septembre un séminaire de théologiens sur la question : conclusions mi-octobre
- Une dizaine de personnes reconnues pour leurs compétences en matière religieuse : chaque membre du bureau proposera des noms pour composer cette Commission qui pourrait être auditionnée par la mission sur les signes religieux de l'Assemblée nationale
- Le conseil avait demandé à Dounia Bouzar (indépendante) et Fatiha Ajbli (UOIF) de rédiger un texte sur la question mais le 16 juin il a été jugé « trop sociologique et pas assez théologique : il insistait sur la liberté de porter le voile ou pas et postulait que l'on pouvait être une bonne musulmane sans se voiler.

- Le Ministère de l'intérieur aurait souhaité que le débat ne soit pas strictement théologique mais il est bien possible que la commission soit composée d'hommes exclusivement.

### Une décennie de débats entre les intellectuels

(Le Monde-18/06/03) Réf. :0476-juin/03-11-LM



*Un historique des débats ; là aussi nous avons opté pour des citations, trouvant que cela illustre mieux que tout ce que nous aurions eu la vanité de vouloir résumer. Cette succession de prises de positions est une aide pour se situer soi-même dans une question qui engage de toute façon beaucoup de nous-même, culturellement autant que professionnellement.*

- Le « foulard » commence en 1989 : bicentenaire de la révolution, « Versets sataniques », 2 élèves se voient refuser l'accès d'un collège.
- SOS Racisme se prononce pour leur réintégration mais des universitaires (plutôt à gauche) protestent contre une éventuelle tolérance face aux communautarismes
- Le gouvernement opte pour le dialogue, c'est l'arrêt du conseil d'état tandis que des intellectuels dénoncent le « Munich de l'école républicaine »
- A. Touraine brocarde ceux qui veulent que : « l'école rejette, comme un conseil de révision, ceux qui ne sont pas conformes au modèle établi »
- Aujourd'hui SOS Racisme se prononce plus « fermement » contre le voile à l'école et dans les lieux publics
- Un universitaire pointe que « le problème du foulard se pose à propos des photos d'identité ou dans l'entreprise. Pourquoi vouloir légiférer à l'école là où ce n'est plus le problème ? »
- Le camp des opposants à la loi existe toujours

- « Oui à la laïcité, non aux lois d'exception », un texte signé par 600 personnes paraît dans *Libération* du 20/05 « On ne peut pas considérer la fille voilée comme coupable ». Cela dit les organisateurs ont reçu beaucoup de protestations de féministes et de femmes algériennes...
- Par ailleurs le sociologue Michel Wieviorka : « une école publique qui est incapable d'assurer le brassage culturel est une école qui tombe en ruine, et ce problème-là est bien plus grave que celui du foulard ». Il s'étonne que la France soit le seul pays où ce problème prenne une telle ampleur.

### Création d'une agence de rénovation urbaine et réforme du surendettement

(Le Monde-19/06/03) Réf. :0478-juin/03-11-LM



*Bon c'est une loi plutôt sympathique mais les plus fortes réserves vous les trouverez à la rubrique « logement » de cette même revue de presse. A suivre certainement car nous n'en sommes pas encore au vote.*

- Présentation en conseil des ministres le 18/06 du « projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine » de M. Borloo. Dans le champ de la politique de la ville c'est la première fois qu'on légifère par le biais d'une loi « d'orientation et de programmation »
- Les objectifs en sont : « réduire les inégalités sociales et territoriales », « renover l'habitat et le cadre de vie », « soutenir le développement d'activités économiques »
- La totalité de l'enveloppe que l'Etat s'engage à dégager (2.5 milliards d'euros entre 2004/2008) sera versée à un nouveau « guichet unique » l'Agence nationale pour la rénovation urbaine »

- Elle examinera tous les projets (démolition-reconstruction ou réhabilitation) pour les quartiers populaires
- Eviter la complexité des procédures et l'éparpillement des financements : meilleure visibilité. « Carnet de chèque mis à la disposition des collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat »
- Elle gèrera les financements de l'Etat, du 1% logement, de la Caisse des dépôts et consignations, des collectivités territoriales, de l'Union européennes, des HLM ...
- Le surendettement : « procédure de rétablissement personnel » pour les gens dont la situation est « irrémédiablement compromise ». Permet l'effacement des dettes, y compris fiscales (sans obligation systématique de vente)
- Maintien et relance des zones franches urbaines qui étaient appelées à disparaître. La loi prévoit d'en créer 41 de plus avec l'espoir de susciter « 80 000 emplois sur 5 ans »

- Volet rénovation urbaine : Juge que c'est une « première étape » et attend un « complément nécessaire au traitement des difficultés sociales ». Il espère le trouver dans le « programme d'action pour l'éducation et le soutien social » annoncé par le Ministre
- Il approuve la création d'un observatoire national des zones urbaines sensibles destiné à permettre l'évaluation de la politique de la ville même si les critères présentés « mériteraient d'être précisés »
- Approuve les mesures pour les copropriétés en difficulté
- Déplore en revanche la « modestie » des moyens attribués aux ministères du logement et de la ville au regard des objectifs de rénovation 2004 / 2008.

### Le Conseil Economique et Social (CES) attend un complément « social » à la future loi Borloo

(ASH-13/06/03) Réf. :0479-juin/03-11-ASH



*L'avis est plutôt bon mais on apprend en fin d'article qu'il y a peu d'argent pour faire tout cela... c'est un leitmotiv décidément. On dirait que les instances disent comme nous « à suivre... »*

- Volet surendettement : Les objectifs et la finalité sont jugés « positifs ». Le Conseil souhaiterait un traitement préventif de ce phénomène : « procédure d'alerte » par les magistrats et rôle accru des travailleurs sociaux
- Il préconise la création d'un observatoire public pour assurer le suivi de la loi

[Retour Sommaire Général](#)

# travail social

## Déscolarisation : le service social scolaire sur la défensive ?

(ASH-30/05/03) Réf. :0446-juin/03-12-ASH



*On interroge la famille, la biographie mais l'école ne jouerait-elle pas un rôle dans la déscolarisation ? voilà résumées de manière un peu « provo » les conclusions des travaux présentés dans cet article. On manque d'une réflexion sur l'école et le secteur social spécialisé n'échappe pas à la règle. C'est intéressant.*

- Le phénomène de la déscolarisation a été longtemps occulté parce qu'illégal. Au milieu des années 90 il émerge (préoccupation pour la délinquance, le chômage juvénile, les problèmes de l'école)
- En novembre 92 les ministères de l'Education et de la Justice, le FAS et la DIV lancent un appel à recherches pour mieux connaître les adolescents concernés et les processus
- 12 équipes sont sélectionnées (sciences sociales et humaines) dont les travaux sont maintenant publics : ils abordent beaucoup d'aspects et ici ne sera traitée que la part concernant les AS EN
- Moins massive que ne le voudraient certaines rumeurs, la déscolarisation n'est pourtant pas exceptionnelle ; elle apparaît à partir de 14/15 ans ; elle est sur représentée dans les milieux populaires et/ou d'origine étrangère et touche presque autant de filles que de garçons.
- Est pointée la « place accordée aux données de cadrage sur la famille » ; souvent seules infos disponibles. Cela montre « l'a priori implicite (...) qui fait de la situation familiale une des clés d'interprétation de la situation scolaire. Problèmes familiaux, psychologiques ou

médicaux, c'est cela qui revient le plus :  
« méconnaissance du rôle de l'école dans l'échec, l'absentéisme et la déscolarisation » :  
« C'est l'enfant, le jeune ou l'adolescent et non l'élève qui est au cœur du discours »

- Cette « approche individualisante et psychologique » est partagée par les CPE, administratifs, médecins, infirmières etc.  
« Toute la dimension collective d'une analyse des causes de l'absentéisme scolaire est occultée consensuellement » De plus il y a un « fort cloisonnement » entre AS et enseignants
- « On note une pluralité d'intervenants qui se coordonnent peu, voire ne se connaissent pas. » Optiques et pratiques et analyses différentes
- Par ailleurs, les travaux font état d'une difficulté en général pour ces AS à travailler en partenariat. Fidélité à leur éthique mais aussi craintes relatives à la préservation de l'identité professionnelle et du statut. Différence entre les agents de l'Etat et les associations subventionnées. « La concurrence entre instances sociales masque une opposition institutionnelle et politique profonde face aux nouvelles orientations de la gestion du social ».
- Leur opposition actuelle à la décentralisation marquerait la volonté de garder leur « indépendance d'esprit »
- <http://cisad.adc.education.fr/descolarisation>

## [Retour Sommaire Général](#)

## La décentralisation à la hussarde des formations initiales

(ASH-30/05/03) Réf. :0450-juin/03-12-ASH



*Alors là si c'est le début d'un feuilleton comme l'article le laisse présager, ce n'est pas vraiment réconfortant. La question du recrutement dans le secteur n'est pas près de se résoudre à ce train-là !!*

- La décentralisation de la formation initiale des travailleurs sociaux devrait être effective en septembre 2005
- L'Etat garderait la création et l'organisation des diplômes et certifications mais il n'exercerait le contrôle des centres de formation qu'à travers le projet pédagogique, la qualité des programmes et une procédure d'enregistrement
- Le mode actuel de réalisation du schéma national (et régionaux) serait abandonné au profit d'un rôle d'orientation générale
- Les financements, eux, passeraient complètement aux régions : places et investissements. Dans cette logique elles pourraient aussi définir les besoins et l'offre. Donc libres d'affecter les crédits reçus aux formations qu'ils voudraient. Alors là ce serait selon les orientations politiques locales et à terme le contenu aussi pourrait en pâtir.
- Le bureau de l'Aforts publie une « lettre ouverte » à ce sujet
- Refus de soumettre les formations à appel d'offres, totale opposition à la disparition des schémas national et régionaux. Demande que « ce soit l'appareil de formation régional existant et présent dans chaque schéma régional qui soit repris en l'état et non pas une enveloppe financière »
- Au ministère on assure que c'est « loin d'être bouclé »

---

## La Conférence permanente des organisations professionnelles du social (CCPO) rappelle les travailleurs sociaux à leur devoir de témoigner

(ASH-06/06/03) Réf. :0457-juin/03-12-ASH



*Nous avons essentiellement cité la conférence ; l'article au demeurant est court. A vous de voir si vous vous y reconnaissez, un peu, beaucoup, complètement...*

- « Peut-on laisser se déliter les filets de protection du social, certes imparfaits, mais qui avaient le mérite d'exister ? »
- Elle dénonce « l'emballlement de la machine à légiférer » sans concertation ni écoute et « sans évaluation préalable des dispositifs déjà en place », répression plus que prévention, stigmatisation des populations, absence d'interrogation sur la responsabilité collective
- « Les travailleurs sociaux sont ignorés, de même, ce qui est un fait nouveau et inquiétant, que les grandes fédérations employeurs du secteur »
- « Les travailleurs sociaux sont directement concernés et mis en cause dans l'injonction qui leur est faite de participer au contrôle de l'ordre public et à la ségrégation de certaines populations. »
- Elle appelle en conséquence à « une prise de conscience et une responsabilité de l'ordre du témoignage sur les effets induits à court et à long terme de la politique à l'œuvre ».

[Retour Sommaire Général](#)

---

## Grogne du secteur social face aux gels budgétaires

### Etat d'urgence pour le secteur de l'insertion

(ASH-30/05 & 13/06/03) Réf. :0470 -juin/03-12-ASH



*Nous résumons deux articles qui donnent un idée des réactions et des demandes face à la situation actuelle. Une manière de dire que le secteur existe ; sera-t-il entendu ? Quelle situation exacte pour de petites associations ? A suivre.*

- Journée organisée le 5 juin par la FNARS : « projets inquiétants » et « asphyxie budgétaire » 10 000 personnes ont manifesté selon la fédération
- Dénonce la mobilisation de crédits prévus sur 2003 pour couvrir les engagements financiers pris l'année dernière : « Il est inacceptable que l'Etat, qui commande et prescrit, ne paie pas ! »
- Les gels ou annulations de crédits touchent tous les secteurs, sauf l'urgence sociale
- Dénonce le contexte (chômage etc.) et le sentiment donné que « les populations aidées sont embarrassantes et pèsent trop lourd dans l'économie. Elles pèseront de plus en plus lourd si l'on ne s'attaque pas aux causes »
- La FNARS estime à 600 000 le nombre de personnes aidées par an et à 1 million les personnes en grande difficulté (sur 5 millions en situation de pauvreté ou précarité)
- Demande d'un rattrapage « dès cette année et dans le projet de loi de finances 2004 ». Demande un engagement fort au niveau européen (plan pour l'inclusion sociale).
- Elle demande que la pauvreté et l'exclusion soit « grande cause nationale 2004 » et l'inscription du principe de non-abandon des personnes dans les lois de la République

- A noter que MM. Fillon et Mattéi s'inquiètent de la « paralysie » de leur fonctionnement et de la « crise de confiance » des partenaires.
- L'Uniojss s'inquiète de la situation du logement : recul du budget logement pour 2003 et décisions d'annulations de crédits. Demande l'instauration d'un droit au logement opposable

---

## A propos de la loi du 2 janvier 2002

(ASH-13/06/03) Réf. :0474-juin/03-12-ASH



*Un article clair, un peu provo, juste ce qu'il faut pour dire que la loi doit donner du sens et non rendre le sens impossible. Cela concerne surtout le secteur fermé, les établissements, mais l'excès de législation, nous connaissons non ? Alors nous avons bien aimé.*

- Se rappeler que le rapporteur au Sénat avait estimé que cette loi « ne constitue pas une révolution et ne simplifie pas les choses »
- C'était bien d'affirmer la spécificité du secteur social : il fallait réformer
- C'est un secteur déjà sur-réglementé : non il ne fallait pas en rajouter
- Quant aux « droits des usagers » n'est-ce pas surtout une manifestation de la « pensée unique », car enfin depuis la déclaration des droits de l'Homme ils sont inscrits
- L'usager n'est pas au centre ? Qu'estime-t-on alors du travail des pionniers et de leurs conceptions ?
- L'administration impose des « injonctions paradoxales » : surcoûts et contrôles. Il n'y a pas de place laissée à l'initiative ou l'innovation
- On ne peut réglementer le savoir-faire nécessaire à la relation d'accompagnement
- L'Etat doit être « musclé », pas « obèse ». C'est maintenant, au tournant de la décentralisation

# emploi

- que l'on peut opérer des changements
- Il faut que les services extérieurs des affaires sanitaires et sociales soient un relais utile pour l'IGAS. Qu'ils puissent opérer leurs missions de contrôle dans de vraies conditions : avec bienveillance, sans être surchargés de circulaires et paperasses. Ainsi seulement leur mission pourrait être bien appréhendée. On en est loin.
- Pour l'instant les gestionnaires d'établissements et les fonctionnaires des services déconcentrés en sont plutôt à l'overdose de papiers etc.

## RMI-RMA : les associations d'insertion tentent de limiter les dégâts

(ASH-30/05/03) Réf. :0457-juin/03-21-ASH



*Suite. Les associations ne désarment pas en dépit du calendrier parlementaire qui leur est défavorable*

- Nous ne reviendrons pas sur les épithètes dont est affublé le dispositif
- Le collectif Alerte renouvelle son souhait du report de la loi. Mais le texte a commencé son « chemin au parlement ». les associations vont « tenter de l'infléchir au mieux »
- Temps de travail et contrats variables selon les possibilités du bénéficiaire (obtenu), garanties quant à la formation, au tutorat dans l'entreprise et à l'accompagnement social hors entreprise
- Demande que chaque référent n'ait qu'un petit nombre de bénéficiaires à suivre et que ces derniers puissent demander à en changer
- Demande l'imposition des associations dans les CLI et CDI
- Demande un système « sérieux et novateur » d'évaluation. Calendrier pour le plan départemental d'insertion. Mise en demeure de l'État en cas de non-respect pouvant aller jusqu'à la suspension des versements de compensation en cas « d'inertie constatée »
- Insistance sur le maintien des « 17 % » (d'ores et déjà supprimés de toute façon)
- Tout cela formulé « existe-t-il 500 000 sur le marché du travail pour les titulaires du RMI » (FNARS)
- Le ministre se défend de toute « stigmatisation » et précise que le RMA n'induit pas « de sas obligatoire »

- La décentralisation doit s'accompagner du transfert d'une partie des personnels des DDASS à proportion du temps consacré au dossier : aujourd'hui ces personnels refusent cette mesure...

## Le parrainage, réel outil de lutte contre les discriminations ?

(ASH-06/06/03) Réf. :0457-juin/03-21-ASH



*Si ce dispositif concerne une partie de votre public alors il est sans doute bon de prendre connaissance de cette évaluation (locale - Nord).*

- Le FASILD a demandé au Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) un bilan sur le parrainage : est-il un bon outil de lutte contre les discriminations ?
- Le dispositif est conçu pour favoriser l'accès à l'emploi et lutter contre les discriminations sur le marché du travail.
- Les structures supports et les entreprises interrogées retiennent surtout le premier objectif. Les missions locales par ex., renvoient à d'autres dispositifs pour lutter contre les discriminations, et font valoir la difficulté de peser sur les pratiques de recrutement.
- Les jeunes contactés sont plutôt positifs lorsque leur « parrain » les a suivis de près. Mais ils attribuent leurs échecs à leur manque de qualification plus qu'à des discriminations
- En conclusion il apparaît que le parrainage permet l'accès à l'emploi d'un certain nombre de jeunes issus de l'immigration même si l'entrée dans l'entreprise peut cacher par ex. « une ethnicisation des postes »
- En conclusion, « l'analyse des mécanismes de discrimination est succincte ». Une modification des pratiques repose sur les jeunes.

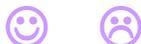
[Retour Sommaire Général](#)

# Logement

## Menaces sur le logement social

### La loi « de Robien » sur l'urbanisme reçoit le feu vert du Parlement

(ASH-13/06/03) Réf. :0471-juin/03-22-ASH



*Réduction, gel, on ne parle que de cela, c'est impressionnant et c'est aussi pour cela que nous le consignons car d'une certaine manière on a beau le savoir, un certain détail le fait réaliser beaucoup mieux. L'inquiétude est là, perceptible, et l'impuissance ?*

- Les associations sont particulièrement mécontentes : la revalorisation des aides personnelles au logement sont jugées insuffisantes sans parler de la réduction des crédits du FSL
- HLM : « Les crédits prévus pour 2003 pourraient être amputés de 12 000 constructions et les fonds alloués pour les réhabilitations diminuent fortement »
- L'UNAF estime qu'il faudrait au moins 90 000 nouveaux logements sociaux par an ; en outre les crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ont été gelés significativement.
- Sans parler de la loi « de Robien » que les sénateurs ont adoptée le 5 juin ; à noter que le Conseil Constitutionnel a été saisi :
- Réforme de la loi Besson : il n'y a plus de plafonds de ressources pour les locataires ; en revanche l'amortissement fiscal en faveur du propriétaire s'applique désormais aux logements anciens dégradés à condition que soient effectués des travaux de réhabilitation
- Ce nouveau dispositif peut s'appliquer pour un organisme qui sous-loue

- Aménagement de réglementations jugées trop strictes (loi SRU) pour développer les terrains constructibles
- Il sera plus facile aux copropriétés de faire des aménagements pour des handicapés (majorité des voix exprimées et plus absolue)
- Pour les ascenseurs, mise en sécurité, contrat d'entretien et contrôle sont obligatoires

## [Retour Sommaire Général](#)

### Le gouvernement prévoit la démolition de 40 000 logements par an

(Le Monde-19/06/03) Réf. :0477-juin/03-22-LM



*Cela part indéniablement d'une bonne intention mais quand les HLM disent que la démolition est un travail de longue haleine, nous ne pouvons nous empêcher d'être d'accord et de penser à vous, aux types d'actions de ce genre que vous avez accompagnées, à l'immense travail que cela suppose, et de penser qu'effectivement l'objectif est irréaliste. Et la mixité sociale ? Bon, à vous de voir.*

- Nous sommes toujours dans le projet de « loi Borloo » (voir rubrique « société »)
- « Casser les ghettos ». Ambition de démolir (d'ici à 2008) 200 000 logements dans les 750 quartiers « en marge du territoire national », soit 40 000 par an, et d'en construire et réhabiliter autant et au même rythme.
- Jamais la barre n'avait été placée aussi haut. En 2002, 8086 logements avaient été détruits (un peu plus de 3000 5 ans avant). La montée en régime est là et l'Etat multiplie les aides pour favoriser le mouvement

- Mais pour autant les HLM (actuellement Union sociale pour l'habitat – USH) sont catégoriques « même si des sommes considérables étaient dégagées on ne parviendrait pas à les consommer » : la destruction demande du temps
- Enquêtes sociales, montage financier, accompagnement des populations, les préparer aux relogements, etc. Parfois il faut 7 ans...
- Sur le fond l'USH et le CNV (conseil national des villes) sont d'accord mais la cadence annoncée est jugée risquée dans un contexte de crise locative et d'austérité budgétaire : « avant de démolir, il faut construire »
- Sans cela (voir article précédent) les démolitions en cours ou à venir menace « d'accroître la pénurie de logements sociaux »
- Quant aux effets sur la mixité sociale, ces instances sont pessimistes : « (elles) ne permettront pas des transferts de populations (car) les habitants n'ont pas envie d'être déplacés ; l'accueil des pauvres par des villes riches sera marginal »

### L'Etat accusé de négliger la construction d'habitats sociaux



*Un sourire pour une toute petite embellie dans l'horizon décidément bien assombri du logement social ; la grimace suit tout de suite, une inquiétude succédant aussitôt à une autre.*

- Le 17 juin au congrès annuel HLM M. de Robien a annoncé que « les engagements budgétaires pour 2003 en matière de construction de logements locatifs sociaux seraient respectés »
- Ce seront donc bien 54 000 logements qui seront financés sans l'amputation des 12 000 que craignaient les organismes (voir ci-dessus 471).
- Le monde du logement s'inquiète pour l'Agence nationale d'aménagement de l'habitat (ANAH).

- Suite à des gels de crédits l'offre de logements dont le loyer est plafonné en contrepartie d'aides aux travaux apportés aux propriétaires bailleurs risque de marquer le pas. Cette aide avait déjà diminué en 2000 et 2001.
- Le Haut Comité pour le Logement regrette que « certains maillons de la chaîne du logement » soient si faibles

## santé

### La psychiatrie sinistrée, selon CD. psy

(ASH-30/05/03) Réf. :0452-juin/03-23-ASH



*Cela concerne parfois votre population, et les perspectives ne sont pas bonnes. Y-a-t-il ou non volonté des pouvoirs publics de nier la maladie mentale au-delà de volontés économiques ? C'est une question que l'article effleure seulement.*

- Depuis 09/02 existe le Collectif permanent pour la défense de la psychiatrie (CD.psy)
- 13 200 psychiatres aujourd'hui mais selon la pyramide des âges en 2020 ils seront 7000. 700 postes sont déjà vacants dans les HP et 800 dans les établissements médico-sociaux
- Ils demandent une augmentation rapide du numerus clausus mais aussi la formation de plus psychologues, ré éducateurs, psychomotriciens et infirmiers
- Il faut cesser de fermer des lits ; il fallait il y a 20 ans mais c'est allé trop loin et il n'y a pas eu assez de structures alternatives. Elles manquent en particulier dans l'accueil des enfants et adolescents
- On fait rentrer chez eux des malades « bourrés de médicaments » « comme si leur état était stable et qu'ils ne relevaient plus que d'un traitement social ! » Pour le collectif cela s'inscrit dans une logique de déni de la réalité des maladies mentales et de sa longue durée. Ces personnes « forment une grande proportion des personnes sans domicile et de la population carcérale »

### Les psychiatres demandent 20 mesures d'urgence

(Le Monde-10/06/03) Réf. :0460-juin/03-23-LM



*Pour ce qui est des demandes, nous n'avons pas tout repris car l'article précédent le détaillait déjà. En revanche nous avons trouvé intéressant de citer quelques phrases dont justement nous déplorions l'absence et qui permettent de donner une idée de l'orientation des débats sur le fond. La psychiatrie concerne tout le monde, pourrait-on dire, et votre public souvent. Alors c'est un éclairage.*

- 2000 professionnels de la santé mentale se sont réunis pour tirer la sonnette d'alarme sur leurs conditions d'exercice et débattre d'une « re fondation de la psychiatrie dans une perspective humaniste »
- Est née une Confédération française de syndicats de psychiatres
- Ces Etats généraux refusent que la psychiatrie soit englobé dans le « vaste champ de la santé mentale » ; ils ne veulent pas être des professionnels du bien-être, répondant aux symptômes de la souffrance sociale. « La psychiatrie est une discipline médicale à part entière (...) dont l'objet est la pathologie mentale »
- « La psychiatrie n'est pas la santé mentale comme la médecine n'est pas la santé »
- La conception de leur pratique est centrée sur la relation thérapeutique et non sur le tendance actuelle à la médicalisation : ils dénoncent la « fascination du scientisme » et se veulent « indépendants de l'industrie pharmaceutique »
- Au niveau de l'accueil des adolescents et pré-adolescents, les grands services ont tous été fermés dans les années 80 : dans certains départements, il reste une dizaine de places...
- Idem pour les urgences.

[Retour Sommaire Général](#)

- Le ministre de la santé rencontrera prochainement les organisateurs de cette rencontre.

adaptée à chaque étape de son évolution, fait partie de son traitement ».

## Un cahier des charges « qualité » pour le patient hospitalisé en psychiatrie

(ASH-30/05/03) Réf. :0457-juin/03-12-ASH



*Décidément nous nous intéressons beaucoup à la psychiatrie mais c'est vrai que nous avons aimé l'insistance sur les droits des patients et de leur entourage, y compris les autres intervenants. A suivre... sur le terrain !!*

- Document rendu public le 3 juin par un groupe de travail représentant les usagers, les familles, les professionnels et les établissements, soit des groupes dont les demandes sont différentes et qui ont estimé qu'il fallait justement travailler ensemble.
- Le projet médical doit être élaboré explicitement, réévalué régulièrement, et la « synthèse effectuée, autant que faire se peut, avec le patient » Les intervenants sociaux et éducatifs (amont et aval) doivent aussi en être informés (avec accord du patient)
- Cette hospitalisation est souvent aussi un acte de protection qui met en cause la liberté individuelle. Les restrictions doivent être justifiées et régulièrement révisées. Trop de règles relèvent seulement de « la routine »
- L'hospitalisation est aussi un acte d'accueil hôtelier (surtout dans une pathologie où les séjours sont souvent longs). Est demandée une modernisation des établissements.
- Mais cette charte ne parle pas que de moyens supplémentaires : elle appelle à une formation de l'ensemble des personnels sur les droits des patients. « L'information du malade, répétée et

## Retour Sommaire Général

### Le gouvernement veut supprimer la prison pour usage de drogue

(Le Monde-29/05/03) Réf. :0458-juin/03-23-LM



*Toute une page qui a le mérite de reprendre clairement le débat autour de la loi de 1970, et de la MILDT. A noter un encadré sur le rapport INSERM de 2001 sur lequel nous nous étions penchés en détail (RVP 04 - 0369). La réforme est sans doute une bonne chose, les orientations à venir pour la Mission vont-elles dans le bon sens, A vous d'en juger. Nous sommes partagés comme le montre la signalétique.*

- La loi de 1970 punit d'un an de prison et d'une amende de 3 750 € l'usage simple de stupéfiants.
- Le gouvernement est unanime sur l'inadéquation entre la peine et l'infraction mais il ne s'agit en rien de dépenalisation : il s'agit au contraire d'avoir des sanctions telles qu'on puisse les appliquer.
- En 1970 on cherchait à endiguer la consommation croissante d'héroïne : tous les stupéfiants sont considérés de la même manière. Elle est inscrite dans le Code de la Santé : l'usager est considéré comme un malade, la justice peut lui proposer une alternative sanitaire à la peine de prison.
- Dispositif vieilli face à l'augmentation du cannabis, incompréhensible pour les jeunes
- Appliquée de manière « schizophrène » : les interpellations pour usage ne cessent d'augmenter mais moins d'1 usager sur 12 est

l'objet de poursuites pénales : c'est une dépenalisation de fait mais la répression au cas par cas continue : au 1/1/2000 200 personnes étaient encore détenues pour simple usage.

- Il faut donc trouver une autre « palette de sanctions », dissuasives mais applicables
- Le ministère de la justice plaide pour un délit (tribunal correctionnel : amende) ; le ministère de l'intérieur voudrait des contraventions (tribunal de police : amende).
- Ce serait un alignement sur les autres pays européens qui ont renoncé à l'emprisonnement et opté pour des approches plus sanitaires et sociales : amendes

### Un discours de fermeté partagé par l'ensemble des ministres

- Le périmètre et les attributions de la MILDT sont en discussion.
- Sous l'ancienne majorité, avec l'impulsion du rapport Roques l'approche des pouvoirs publics avait été revisitée : elle était devenue « globale », abordant les produits selon leurs modes d'action et la dépendance qu'ils entraînaient et non plus leur caractère licite ou illicite ; intégration de l'alcool et du tabac.
- La politique de lutte contre les drogues continuera de s'élaborer en interministériel, alcool et tabac devant rester dans ce champ de compétence. On reconnaît l'intérêt du guide de l'époque : « savoir plus, risquer moins ».
- Mais on voudrait revenir sur l'approche licite/illicite. Pour éviter de « banaliser » la consommation de cannabis chez les jeunes. L'abolition de cette distinction aurait « brouillé les repères ». On se redirigerait donc vers un discours marqué produit par produit, même si le ministère de la santé le trouve « trop simpliste »
- Aujourd'hui le budget de la MILDT, réduit, est en partie gelé et la prévention en attente.

---

## Une commission d'enquête sénatoriale lance un « signal d'alarme » face à la consommation grandissante de cannabis chez les jeunes

(Le Monde-05/06/03) Réf. :0453-juin/03-23-LM



*Alors on aurait pu mettre quand même un sourire car la fameuse peine de prison est là aussi mise en question, mais il y a tellement d'autres choses et la sensation par moments d'être dans une impasse et de commencer un feuilletton à nouveau. Comme si on décollait de la réalité en voulant que les choses correspondent à ce que l'on souhaite et c'est tout. C'est peut-être trop sévère. Vous jugerez, et l'article et le commentaire...*

- « La France se drogue ». Le sénat interpelle ainsi l'opinion. Au bout de six mois d'investigations, un rapport est remis le 04/06
- La tonalité en est conservatrice : « mettre fin au mythe des drogues douces ». Importance de « réaffirmer l'interdit d'usage de stupéfiants »
- L'héroïne s'est stabilisée, cocaïne et drogues de synthèse augmentent. Le cannabis « explose » dans les années 90, notamment chez les ados. Insistance sur ce phénomène, sa « dangerosité ».
- Ils jugent le cannabis « de plus en plus dangereux » : « skunk » et pollen contiendraient des concentrations en principe actif de 25 % (entre 5 et 8 pour le marocain)
- Proposent de supprimer la peine d'emprisonnement pour usage simple et de lui substituer une amende de 1500 € maximale
- Demandent que « toute interpellation d'usager se traduise par un PV afin de permettre une réponse judiciaire systématique » Préconisent une contravention « en cas de première infraction » « En cas de récidive ou de refus de soins ou d'orientation », alors la peine de prison (1 an) serait maintenue.

- Elle devrait être purgée dans « des centres fermés de traitement de la toxicomanie sur le modèle des centres fermés pour jeunes délinquants ... équipés pour une prise en charge thérapeutique » « Eviter la promiscuité »
- Insistance sur la nécessité d'une « prévention totale ». « Remettre l'accent sur l'objectif du sevrage en renforçant l'offre de soins » Messages aux enfants « si possible dès l'école primaire, et même dès l'école maternelle »

### Réaction contre « un bruit de fond complaisant »

- Tout au long du rapport volonté de promouvoir un « changement d'atmosphère et de philosophie »
- La politique de l'ancienne majorité élaborait une politique cherchant à limiter les risques : là on milite pour une action volontariste, l'horizon étant une société sans drogues.
- La MILDT est très critiquée. Ex. le livret « savoir plus, risquer moins » : « beaucoup ont perçu ces outils comme constitutifs d'une éducation à une consommation modérée, dédramatisée et socialisée ». « Banalisation » Elle s'est bornée à « gérer la toxicomanie »
- Les conclusions du rapport Roques sont présentées de façon « fallacieuses »
- C'est là un « message déviant ». Ils déplorent que de « nombreuses personnalités (cinéma, etc.) aient reconnu avoir consommé »

### [Retour Sommaire Général](#)

---

## L'interdiction de la vente de tabac aux moins de 16 ans au cœur du « plan d'offensive » de M. Mattei

(Le Monde-28/05/03) Réf. :0456-juin/03-23-LM



*Plus réaliste que les mesures précédemment annoncées, plutôt ancrées dans le réel. A voir les résultats. On aimerait avoir un comparatif avec les législations européennes.*

- Présentation le 27 mai du « plan d'offensive » contre la tabagisme qui confirme que la future loi comportera 2 mesures pour « rendre de plus en plus difficile l'accès au tabac pour les jeunes » : interdiction de la distribution de paquets de moins de 19 cigarettes et de la vente de tabac aux moins de 16 ans.
- 53 % de fumeurs chez les 15/24 ans : plus gros fumeurs d'Europe.
- Les petits paquets sont appelés « paquets-enfants » par les cigarettiers, accessibles au porte-monnaie des jeunes (1.75 €)
- Quant à l'autre mesure les contraventions pour les cigarettiers seront revues à la baisse par rapport aux premières annonces. « avant tout symbolique pour la cohérence du message »
- L'augmentation des prix va continuer. Le dernier accroissement de 10 % a entraîné une baisse de 8.6 % des ventes pour les 4 premiers mois de l'année
- La loi Evin sera appliquée de manière plus rigoureuse : son degré d'application entrerait dans la notation des chefs d'établissements scolaires, un label « entreprise sans tabac » serait créé.
- Les emballages porteront « fumer tue » sous forme de faire-part de décès (40 % surface)
- Les crédits des associations ont été augmentés (de 0.4 à 7 millions d'euros)
- Expertise sera menée pour préparer le remboursement des médicaments d'aide à l'arrêt

- Les groupes prioritaires sont les jeunes mais aussi les femmes
- Sur 5 ans cette politique vise « une diminution de 30 % du tabagisme des jeunes et de 20 % de celui des adultes »

## bon à savoir

### BIBLIOGRAPHIE

(ASH-30/05/03) Réf. :0449-juin/03-31-ASH  
*Comme d'habitude nous donnerons notre ressenti à partir d'une présentation.. ; alors à vous de voir ce que vous pouvez en tirer. La présentation plus complète est à votre disposition sur demande comme pour tous les articles. Merci*

### Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France

Jacques Donzelot, Catherine Mével et Anne Wyvekens - Ed. du Seuil - 23 €



*Presque « provo » par les temps qui courent mais nous croyons aux vertus des comparaisons, surtout dans un temps où le « communautarisme » est omniprésent dans les discours sans vrai débat apparent. Et Marseille est l'un des objets de l'étude !!*

- Les processus de « désagrégation sociale » se ressemblent de part et d'autre. Alors comment y répond-on ailleurs ?
- Comparaison entre développement social urbain à Marseille et son équivalent à Boston : la participation des habitants est partout au centre des volontés, la mise en œuvre est différente, il y a des résultats partout.
- C.L.S. en Seine-St-Denis et équivalent à Chicago : idem
- « Permet d'abolir le statut d'évidence dont [nos solutions] bénéficient à nos yeux et qui réduit d'autant la lucidité du regard que nous portons sur elles » Essayer de dégager des pistes de réflexion

### Evaluer une action sociale

Pascal Lievre - Editions de l'ENSP - 20 €



*Question qui revient comme un leitmotiv, douleur lancinante ; apparemment cet ouvrage est concret. C'est ce qui nous pousse à le mentionner*

- La préoccupation pour l'évaluation dans le secteur social coïncide avec l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques (années 80).
- Elle est « acceptée, voire tolérée comme un mal nécessaire ». Mais comment évaluer ?
- C'est un guide synthétique : théorie mais aussi trame méthodologique détaillée, illustrée de cas concrets etc.

### Institutions et organisations de l'action sociale. Crises, changements, innovations ?

Ouvrage collectif coordonné par Chantal Humbert - Ed. L'Harmattan - 19 €



*Un ouvrage de plus ? Ou celui qui vous intéresserait ? C'est la question à laquelle nous ne pouvons répondre malheureusement*

- Il est question de crise de la militance, d'associations de 1901
- Le secteur ne pourra faire l'économie d'une « relecture exigeante de leurs fonctionnements »

### La relation éducative. Un outil professionnel pour un projet humaniste

Philippe Gaberan - Ed. Éres - 16 €



[Retour Sommaire Général](#)

- A partir de l'arrêt Perruche réflexion sur « l'assimilation de la différence des paraître à l'inutilité des êtres »
- Les enjeux de la relation éducative dans une perspective philosophie , l'être et sa place dans le monde plutôt que le « comment faire ? »

### Guide de la protection de l'enfance maltraitée

Michèle Créoff - Ed. Dunod - 34 €



*Semble utile. Au moins en connaître l'existence*

- De façon claire et synthétique, ce guide expose les diverses législations et réglementations, le dispositif de protection, analyse les différentes réponses administratives et judiciaires au regard de leur pertinence

### L'examen du projet de loi sur les transferts de compétences reporté

(ASH-06/06/03) Réf. :0464-juin/03-31-ASH



*Nous avons plusieurs fois avoué notre incompétence à nous sur ce champ de la décentralisation. Mais il nous a semblé que le report de l'examen de la loi nous concernait, si tant est que nous soyons un jour réellement concernés par La décentralisation.*

- Le projet de loi ne sera déposé au Conseil d'Etat qu'à la mi-septembre, en grande partie suite aux négociations avec l'Education Nationale

- Mais le projet ne comporte pas que le volet éducation : logement social, santé, formation (travailleurs sociaux – RVP 06 *travail social*), insertion, action sociale et médico-sociale et lutte contre les exclusions. Plus une expérimentation pendant 4 ans de l'extension des compétences des départements pour la protection de l'enfance en danger.

### Mission d'information sur les institutions sociales et médico-sociales

(ASH-13/06/03) Réf. :0472-juin/03-31-ASH



*Nous ne sommes pas « principalement » concernés mais nous avons voulu quand même donner cette information. Un jalon pour un nouveau feuillet, ou un coup d'épée dans l'eau ?, la suite le dira.*

- C'est une mission parlementaire, à la proportionnelle des groupes représentés à l'Assemblée qui a commencé ses travaux le 3/06 et doit rendre ses conclusions pour début 2004
- M. Morange la préside ; à noter qu'il sera rapporteur de la prochaine loi de financement de la sécurité sociale (député UMP°)
- Essayer d'y voir clair dans un secteur vaste et lourd (31 milliards d'euros) : avoir une vision d'ensemble, faire apparaître les carences, déficits de moyens ou d'organisation
- Une centaine d'auditions sont prévues

[Retour Sommaire Général](#)

### Discrimination et logement

(ASH-13/06/03) Réf. : juin/03-31-ASH



- Le ministère du logement vient d'éditer une plaquette donnant conseils et avertissements pour une « location sans discrimination » dans la parc public et privé
- [www.logement.equipement.gouv.fr](http://www.logement.equipement.gouv.fr)

### Contrat d'intégration

(ASH-13/06/03) Réf. : juin/03-31-ASH



- Dans les Bouches-du-Rhône le coup d'envoi de ce dispositif ne sera donné **qu'au 01/10/03**
- A noter que la direction de la population et des migrations précise que si un étranger refuse de signer ce contrat, cela ne pourra remettre en cause l'obtention du titre de séjour...

[Retour Sommaire Général](#)

# brèves

## La CNAF précise le dispositif de maintien partiel des allocations familiales pour les familles nombreuses

(ASH-30/05/03) Réf. :0447-juin/03-32-ASH



*Un petit précis dont nous mentionnons l'existence au cas où*

- La CNAF diffuse à l'ensemble du réseau un « suivi législatif » consacré aux allocations familiales.
- Circulaire CNAF n° 2003-007 du 25/04/03
- A noter que le décret d'application n'est pas encore paru

## Poursuite de l'afflux des demandeurs d'asile en 2002

(ASH-30/05/03) Réf. :0448-juin/03-32-ASH



*Ce sont des chiffres ; ils ont le mérite d'être vite lus et de pouvoir repérer les grandes lignes d'une question où généralement un arrière-fond idéologique brouille les cartes*

- Rapport annuel de l'OFPPA :
- Augmentation de 8 % des primo-demandes (51 087+ 8000 mineurs accompagnants) La France est derrière l'UK et l'Allemagne
- Diminution des demandes en provenance d'Asie
- Augmentation (12.5 %) de celles d'Europe de l'Est et du Bassin méditerranéen
- Hausse de l'Afrique (+ 39 % du Congo et + 29 % pour la Mauritanie - baisse pour le Mali)

- Le taux global d'octroi du statut de réfugié reste assez faible, 17 %

## Centre de vacances et de loisirs : l'accès aux fonctions de direction...

(ASH-06/06/03) Réf. :0463-juin/03-32-ASH



*Nous ne ferons pas l'injure de résumer quoi que ce soit sur un sujet ayant fait l'objet en interne de tant et tant de communications et d'informations. Simplement mentionner que l'article existe, il n'est pas long et nous citerons sa dernière phrase : acceptons-en l'augure ...*

- « L'administration annonce que sera mis en place un groupe de travail ad hoc pour effectuer un bilan des difficultés éventuelles d'application des nouveaux textes et formuler des préconisations »

## Décentralisation : le conseil national des missions locales invité à la réflexion

(ASH-06/06/03) Réf. :0467-juin/03-32-ASH



*Petite embellie apparemment pour des collègues de travail confrontés à des mesures et des projets déstabilisants.*

- La suppression de la Délégation Interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes inquiète les missions locales
- En installant (02/06) le nouveau Conseil national des missions locales (CNML), M. Fillon a indiqué qu'il serait consulté au moment de la mise en place du CIVIS et d'autre part il a

demandé que cette instance réfléchisse au maintien de la coordination des structures et au conditions du transfert de leur gestion financière aux conseils régionaux

- Cette ouverture a été appréciée par l'Union nationale des missions locales.

## Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

(ASH-13/06/03) Réf. : juin/03-32-ASH



- Met en ligne une cartographie régionale de l'offre de service. Recherche département par département [www.anlci.fr](http://www.anlci.fr)

## Nouvelle fugue d'un jeune d'un CEF

### De nouvelles fugues remettent en cause l'adaptation des CEF à certains mineurs

(Le Monde-14/06&16/06/03) Réf. :0473-juin/03-23-LM



*Eh oui nous avons mis un sourire parce que ce serait drôle si ce n'était si triste ; tout ce battage médiatique, cette « fermeture » et les événements. Devrait-on par hasard écouter les avis professionnels ??...*

- On s'y perd mais il y a cambriolage pendant la fugue et puis on remet le mineur dans le même centre, contre l'avis de la chancellerie ; à noter que son avocat estime la structure mal adaptée.
- Le bilan de Ste-Eulalie et 2 tentatives de fugues et 4 fugues réussies
- Il n'y a ni barreaux, ni caméras, ni murs d'enceinte dans ces structures « fermées » « les éducateurs n'ont pas de délégation de police pour les poursuivre en dehors du centre »

- Le directeur de la PJJ estime le système en « rodage ». La loi sera amendée, dit-il, pour permettre l'incarcération systématique des fugueurs.

---

### Le gouvernement autorisé à légiférer par ordonnances pour simplifier le droit

(ASH-13/06/03) Réf. : juin/03-0480-32-ASH



*Bon cela avance. Mais rien n'est fait encore. Nous n'avons cité que les mesures qui semblaient vous concerner à titre professionnel.*

- Adoption définitive par le Sénat le 10/06 du projet habilitant le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures de simplification du droit (plus rapide que la législation classique)
- Concerne entre autres : démarches des usagers (administrations, sécurité sociale), délais d'instruction des demandes, gratuité de l'accès des justiciables à la justice administrative, établissement de la preuve de nationalité française
- Création d'un conseil d'orientation de la simplification administrative chargé de formuler des propositions

---

### Un statut européen pour les résidents étrangers de longue durée

(ASH-13/06/03) Réf. : juin/03-0481-32-ASH



*Ca avance, l'Europe et comme toujours nous le mentionnons.*

- Nouvel accord trouvé le 5/06

- Les immigrés ayant résidé de manière ininterrompue durant cinq ans dans un Etat membre pourront s'installer dans un autre Etat membre sans devoir se soumettre aux procédures imposées aux nouveaux migrants. Ils pourront bénéficier des mêmes droits que les citoyens nationaux et communautaires et conserver les droits acquis dans le premier Etat
- Attention, ce texte n'a pas encore été adopté.

### [Retour Sommaire Général](#)

## coups de cœur

---

### Echec scolaire : et si la lecture des contes et des grands mythes de l'humanité était une solution ?

(Télérama-18/06/03) Réf. : juin/03-0482-33-Trma



*Alors oui nous avons beaucoup aimé cet entretien. Si les enfants peuvent retrouver un fil interrompu en étant renvoyés à des textes très anciens, « il était une fois », s'ils ont besoin d'être reliés ainsi à la vieille chaîne humaine, il semble que s'effacent un peu la désespérance, la stigmatisation, l'envie de baisser les bras devant des individus que vous ne savez plus parfois en effet comment relier à quoi que ce soit. C'est un angle de vue, ce n'est que cela mais c'est un constat et non une théorie : c'est pourquoi il nous a semblé précieux.*

- On connaît le tableau de fond : 1 enfant sur 10 en échec scolaire, tous milieux sociaux et majoritairement les garçons.
- Face à ce phénomène l'EN se divise entre conservateurs : transmission du savoir pure et simple, et les modernistes : épanouissement de l'enfant ; auxquels s'ajoutent à présent les technicistes : neurosciences
- Serge Boimare interviewé ici est instituteur spécialisé et psychologue.
- Dans les années 70, il enseigne auprès d'enfants perturbés et subit l'influence des thèses pédagogiques qui veulent casser la relation « aliénante » maître-élève (on parlait « d'éducasteurs »), « Summerhill », etc. Mais

- dans sa classe c'est le chaos...
- Un jour il attrape un livre de Grimm, il se met à lire et constate qu'un certain ordre s'établit : les gosses ne s'insultent plus, se mettent à parler entre eux autour de cette lecture et rebaptisent les livres « contes de crimes ».
- A partir de là il élabore un nouvel apprentissage de la lecture et arrive même à aborder le calcul.
- Alors ? Et d'abord pourquoi des enfants, dont bien souvent le capacités intellectuelles ne peuvent être mises en cause, manifestent un « refus d'apprendre », parfois dans la violence, parfois dans l'évitement : rêverie, sommeil ?
- « Apprendre mobilise toute l'organisation psychique ». On doit accepter des règles, être comparé, faire appel à ses propres représentations. Parfois les traumatismes empêchent ce mécanisme, les images renvoyées (abandon, absence) sont insupportables et les enfants fuient.
- Ces histoires anciennes parlent de ruptures, d'inceste, de violence, elles abordent les craintes archaïques de l'être humain : elles leur permettent de s'exprimer sur ce des choses du même ordre qui les troublent mais la distance dans le temps (la forme magique) les protège en même temps de toute menace directe.
- Thésée c'est le conflit entre générations, Héraclès c'est un dur qui doit habiter un jour des habits de femme, Cronos qui dévore ses enfants les fascine, Jules Verne qui met ses personnages devant des peurs primitives (faim, soif, mort) dont ils se sauvent par la connaissance est un fabuleux pédagogue.
- Effet constaté mille fois sans pour autant que ce soit magique bien sûr. L'EN reste sceptique : les enseignants ont peur d'être assimilés à des psychologues s'ils tiennent compte des perturbations psychiques des élèves.
- Et pourtant les solutions basées sur la phonétique, les observations des orthophonistes ou psychiatres montrent leurs limites. Il faut prendre en compte la « totalité de la personnalité »

- Les histoires anciennes relient ces enfants perdus au reste de l'humanité : la bataille pour canaliser les pulsions n'est pas leur stigmat, elle est le fait de tous, toujours.
- A noter, si cet aperçu vous intéresse particulièrement :
  1. Serge Boimare – *L'enfant et la peur d'apprendre* – éd. Dunod – 156 p. – 21 €
  2. Forum Télérama : [www.telerama.fr](http://www.telerama.fr)
  3. Et bien sûr Bruno Bettelheim – *Psychanalyse des contes de fée* qui vient de ressortir en poche

[Retour Sommaire Général](#)